

Politique Achats Responsables du Groupe BPCE

1 INTRODUCTION

Au titre de ses valeurs d'humanisme, de solidarité, de coopération et de responsabilité, le Groupe BPCE s'est engagé formellement en faveur du développement durable notamment par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies et de la « Charte des relations inter-entreprises »*.

La filière Achats du Groupe BPCE s'inscrit dans cette ambition de responsabilité sociétale. BPCE Achats, en collaboration avec les entreprises du groupe, les Directions Métiers et les fournisseurs, déploie une Politique Achats Responsables créatrice de performance globale et durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

* <http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises>

2 LA RSE POUR LES ACHATS DU GROUPE BPCE

Cette Politique Achats Responsables s'appuie sur le respect des réglementations et normes en vigueur dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Elle prend en compte les 7 questions centrales de la norme ISO 26000 et de sa déclinaison pour les Achats (NF X50-135) :

- **Gouvernance** : système par lequel une entreprise prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs
- **Droits de l'Homme** (par exemple : surveillance des fournisseurs sur le travail clandestin, des enfants, les discriminations,...)
- **Relations et conditions de travail** (par exemple : respect des conditions de travail et de sécurité, gestion RH,...)
- **Environnement** (par exemple : éco-conception, coût complet sur le cycle de vie, produits éco-labellisés, ...)
- **Bonnes pratiques des affaires** (par exemple : loyauté des pratiques, transparence, équité, ...)
- **Protection du consommateur** (par exemple : protection et sécurité des données, accessibilité universelle, ...)
- **Contribution au développement local** (par exemple : recours aux personnes éloignées de l'emploi, préservation du tissu économique territorial, ...)

Elle s'adapte aux enjeux spécifiques des produits et services achetés par les entreprises du Groupe BPCE et s'oriente plus particulièrement sur trois axes :

- L'empreinte environnementale : maîtrise des consommations liées à l'activité multi-sites (papier, flux de transports, énergie des bâtiments et des équipements informatiques) ;
- La contribution au développement des territoires : participer au développement des fournisseurs et promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire, y compris le secteur adapté et protégé (EA/ESAT) ;
- Les bonnes pratiques des affaires : transparence des procédures de sélection; équité de traitement; respect des délais de paiement; favoriser la médiation; non-discrimination des PME dans les appels d'offres.

3 MISE EN ŒUVRE DES ACHATS RESPONSABLES

La mise en œuvre de cette Politique Achats Responsables mobilise les acheteurs, les directions métiers et les fournisseurs. Elle décline les 4 leviers d'action suivants :

- Actualiser l'expression du besoin et son impact
- Garantir un coût complet optimal
- Intensifier la coopération avec les fournisseurs
- Recourir aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les outils de la filière Achats intègrent ces leviers à chaque étape du processus Achats : analyse du besoin et du marché, consultation et sélection, contractualisation et suivi de la performance.

Un dispositif de pilotage permet d'animer cette démarche d'Achats Responsables, d'en mesurer les résultats et d'en assurer une progression continue.

4 ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS DU GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE attend de ses fournisseurs une contribution active à cette Politique Achats Responsables.

Les fournisseurs s'engagent à :

- Etre conformes aux normes et réglementations en vigueur en matière de RSE
- Accepter d'être évalués sur leur performance RSE et, si nécessaire, de proposer une démarche d'amélioration (plan de progrès RSE, ...)
- Accompagner le Groupe BPCE dans l'atteinte de ses objectifs RSE notamment en proposant des produits, des procédés ou des services innovants
- Promouvoir cette Politique auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants